

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF668

présenté par

M. Charles de Courson, Mme De Temmerman et M. Castellani

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer la ligne abaissant de 1,28 milliards à 1,24 milliards le plafond de la part de la TICPE revenant à l'État affectée à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). Cette suppression doit permettre d'obtenir des explications de la part du Gouvernement.